

verglas et de la neige dans les montagnes, qui ont ralenti le trafic ferroviaire. On m'a aussi dit que les élévateurs à grain de Vancouver traitent le grain aussi rapidement et diligemment que possible.

J'attire aussi votre attention sur un troisième renseignement reçu de Vancouver cet après-midi. Il y a un autre facteur de retard; le genre de grain vendu, et dans une large mesure transporté, n'était pas celui que les navires attendaient pour charger dans leurs cales.

Pour moi, ce qui ressort de ceci, c'est une absence de coordination en ce qui concerne le genre de grain vendu, la date d'arrivée des navires destinés au transport du genre de grain vendu et le moyen de transport nécessaire pour transporter le genre de grain vendu vers le navire.

Ce sont des faits réels et non imaginaires, et ils démontrent qu'il y a eu un arrêt complet entre la production, les transports, les expéditions et les ventes. Et le gouvernement actuel et le précédent en sont les seuls responsables, car ils ont été au pouvoir depuis six ans.

Aux dernières nouvelles reçues cet après-midi—car, j'ai fait mes devoirs—cette affaire ne pourra se régler dans un jour ou une semaine, ni par cette Chambre même si elle siège indéfiniment. C'est le résultat d'années de négligence et de manque de planification, de coordination, de contrôle et de responsabilité.

Les navires sont à Vancouver. Les élévateurs fonctionnent. Dix millions de boisseaux sont en route. Cependant, des sept emplacements de chargement du grain à Vancouver, quatre étaient inoccupés par les transporteurs de grain cet après-midi parce que le bon grain n'était pas au bon endroit au bon moment.

La responsabilité d'avoir le bon grain au bon endroit au bon moment est directement celle du gouvernement ou de ses organismes. Nous n'avons pas le choix et nous devons effectivement blâmer le gouvernement ou ses organismes pour ce manque d'organisation. Comme je crains de me répéter un peu, je vais donc terminer en disant que nous ne pourrions sortir en un jour de cette impasse. Pour la protection des producteurs de blé au Canada et celle de nos industries de transport terrestre et maritime, et afin de rétablir la bonne réputation du Canada dans ses relations avec les autres pays, étant donné que

[M. Winch.]

nous avons failli à nos engagements par suite d'un manque d'organisation, nous avons ce soir le droit de discuter la question et de demander au premier ministre (M. Trudeau), au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), au ministre des Transports (M. Hellyer) et au Conseil des ports nationaux de bien vouloir faire au plus tôt quelque chose de constructif.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en examinant la motion présentée à la Chambre des communes ce soir, je puis dire en toute justice que depuis que je siège ici, je n'en ai jamais vu qui renfermait autant d'inexactitudes. Je tiens cependant à aborder un ou deux autres points avant d'en arriver à cette question particulière.

Le député de Crowfoot (M. Horner) m'accuse de garder le silence. Il a aussi employé d'autres mots pour décrire les activités du ministre de l'Agriculture en ce qui concerne l'industrie céréalière. On m'a attribué bien des épithètes ces dernières années, mais c'est la première fois qu'on m'accuse de mutisme. Je suis d'ordinaire assez loquace. Pour la gouverne du député, s'il tente d'interpréter le silence que j'observe pour l'écouter, conformément à la procédure de la Chambre, comme un acquiescement à ses paroles, je tiens à l'en dissuader absolument sur-le-champ.

A mon avis, il s'est montré excessivement sévère à l'endroit du ministre comptable à la Chambre de la Commission canadienne du blé. Il a droit à son opinion et en vertu du Règlement de la Chambre, il peut l'exprimer, si injuste qu'elle soit.

M. Horner: Selon vous.

L'hon. M. Olson: Selon moi et mon opinion est peut-être au moins aussi valable que celle du député. Il me semble que le genre de critique que le député a tenté de formuler à l'endroit du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) s'adresse effectivement à la Commission canadienne du blé. S'il propose ou appuie une motion de défiance à l'égard de la Commission canadienne du blé—car elle est responsable de toute l'activité critiquée—je crois alors qu'il devrait d'abord avoir le bon sens et ensuite le courage de le dire. C'est ce qu'il a laissé entendre.